



PORTANT ARRETE CONCESSION

Arrêté N° 00397-2023 du 28 novembre 2023

Le Maire de la Commune de La Plaine-des-Palmistes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2008 portant modification du tarif et de la durée pour les concessions de terrain dans le cimetière communal, laquelle délibération a été transmise au contrôle de la légalité en date du 21 avril 2008.

Vu la demande présentée par **Madame DEURWEILHER Alice Brigida**

Demeurant au 39, rue Marcelly Robert – 97 431 LA PLAINE DES PALMISTES

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est accordé au bénéfice de la Famille DEURWEILHER Alice Brigida et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de quinze années, située dans le cimetière communal d'une superficie de deux mètres carrés vingt à compter de ce jour.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de : concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant le versement de la somme de **DEUX CENTS EUROS** payable entre les mains de Monsieur le Receveur Municipal.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Le Concessionnaire,

Le Maire,

Johnny PAYET

